



## **1. Éléments de contexte**

Par un courrier du 26 mars 2010, la CAPI a souhaité connaître l'avis des membres du Conseil de Développement sur la demande d'adhésion de la commune de Tignieu-Jamezieu à la CAPI.

*« Comme vous le savez, la commune de Tignieu-Jamezieu a demandé son adhésion à la CAPI. Si cette demande peut étonner, elle s'appuie d'une part sur 3 refus apportés à des demandes de cette commune d'adhérer à la Communauté de communes de Pont-de-Chéruy et d'autre part à son analyse stratégique de s'inscrire dans une dynamique de territoire en dialogue avec le Grand Lyon plutôt que tournée sur l'arrière pays de l'Isle-Crémieu.*

*Notre conseil communautaire devant se prononcer prochainement sur ce point, j'apprécierais de pouvoir recueillir l'avis du Conseil de Développement sur cette demande. Afin de faciliter votre connaissance, je vous joins les éléments de présentation de Tignieu-Jamezieu produits par la commune. »*

## **2. Méthode utilisée**

Le Conseil d'Administration du Conseil de Développement a souhaité, lors de sa réunion du 18 mars 2010, poser la question à l'assemblée plénière. Celle-ci s'est déroulée le 27 avril 2010 à 18h30. Après un retour rapide sur la demande la CAPI, une présentation du dossier de candidature de la Ville de Tignieu-Jamezieu et un temps de discussion sur le sujet, les membres ont pu exprimer leurs positions sur ce dossier afin d'apporter une réponse à la CAPI.

## **3. Avis du Conseil de Développement**

Les membres du Conseil de Développement ont exprimé sur cette demande d'adhésion un avis globalement positif, assorti d'un certain nombre de remarques et de réserves.

**Le Conseil de Développement a retenu plusieurs arguments qui lui permettent d'émettre un avis favorable sur l'adhésion de Tignieu-Jamezieu.**

D'une part, l'adhésion de cette commune offre à la CAPI un important potentiel de construction pour le territoire qui présente un fort besoin de construction de logements neufs. La dynamique de construction sur le territoire de Tignieu-Jamezieu est en effet très forte comparée à celle des communes de la CAPI et pourrait permettre d'atteindre les objectifs ambitieux que s'est donnée la CAPI.

D'autre part, compte tenu de son nombre d'habitants, l'intégration de la commune de Tignieu-Jamezieu est également un moyen pour la CAPI de dépasser le seuil symbolique des 100 000 habitants et de renforcer ainsi son positionnement en tant qu'agglomération.

Enfin, et dans le prolongement de l'argument précédant, une telle extension du territoire de la CAPI permettra de confirmer l'organisation du territoire Nord-Isérois autour d'une agglomération importante, lui

offrant la possibilité d'exister et de coopérer de manière plus efficace avec les agglomérations voisines, notamment au sein du processus de gouvernance métropolitaine.

**Cependant, le Conseil de Développement souhaite attirer l'attention du Conseil Communautaire sur quelques éléments à bien prendre en compte dans l'acceptation de cette adhésion.**

Ainsi, le dossier de candidature remis à la CAPI est décevant par son contenu et ne rend pas lisible les raisons de la demande d'inscription de la Ville de Tignieu-Jamezyieu dans le projet d'agglomération de la CAPI. D'une manière générale, le Conseil de Développement souhaite souligner l'importance qu'il porte à la construction et au développement de la CAPI sur la base du partage du projet d'agglomération.

Il est également regrettable, selon les membres du Conseil, de constater que la Ville de Tignieu-Jamezyieu ne semble disposer que de peu d'équipements au regard de sa forte croissance en nombre d'habitants ces dernières années. Cet état de fait est un enjeu important pour la CAPI qui doit bien intégrer la nécessité de maintenir l'équilibre des équipements sur son territoire communautaire. Si la commune est un lieu potentiel de croissance en nombre d'habitants de la CAPI, elle ne doit pas être pour autant un exutoire en termes de construction de logements, sans intégrer les équipements publics nécessaires.

Enfin, il semble que la question de l'adhésion à la CAPI n'ait été que peu soumise aux habitants de la commune. A ce titre, il est raisonnable de souhaiter une plus grande communication envers la population sur le projet d'intégration dans la CAPI.

#### **4. Conclusion**

**Le Conseil de Développement se prononce favorablement sur la demande d'adhésion à la CAPI de la commune de Tignieu-Jamezyieu.** Les membres insistent cependant fortement sur la nécessité, dès à présent, de bien inscrire le développement de la Communauté d'Agglomération dans la dynamique d'un projet de territoire.